



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



cipret

Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025



Table des matières

1	RÉSUMÉ	3
2	DÉFINITIONS	4
3	BESOIN D'INTERVENTION	4
3.1	SITUATION DE DÉPART	4
3.1.1	<i>Contexte national</i>	4
3.1.2	<i>Contexte cantonal</i>	6
3.1.3	<i>Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018 - 2021 : description et évaluation</i>	10
3.1.4	<i>Besoins d'intervention pour le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025</i>	12
3.1.5	<i>Nouvelles conditions cadres pour le financement des programmes cantonaux</i>	14
4	OBJECTIFS ET MESURES	14
4.1	SITUATION RECHERCHÉE PAR LE PROGRAMME.....	14
4.1.1	<i>Vision</i>	14
4.1.2	<i>Objectifs d'impact du programme</i>	14
4.2	ÉGALITÉ DES CHANCES	15
4.3	DOMAINES D'ACTION & DIMENSIONS VISÉES	15
4.4	MESURES	16
4.5	CALENDRIER ET ÉTAPES.....	24
4.6	ORGANISATION.....	25
4.6.1	<i>Organigramme</i>	25
4.6.2	<i>Rôles et tâches des organes du programme</i>	26
5	PILOTAGE DU PROGRAMME	28
5.1	PROCESSUS DE PILOTAGE	28
5.1.1	<i>Processus de décision</i>	28
5.1.2	<i>Controlling</i>	28
5.1.3	<i>Reporting</i>	28
5.1.4	<i>Gestion du risque</i>	28
6	EVALUATION	29
7	COUTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	29
7.1	BUDGET DU PROGRAMME	29
7.1.1	<i>Synthèse des produits et coûts</i>	30
7.1.2	<i>Economicité</i>	30
8	ANNEXES	31
8.1	ABRÉVIATIONS.....	31

1 RÉSUMÉ

Depuis 2009, le Centre de prévention du tabagisme (CIPRET) Fribourg a mis en œuvre trois programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCPT) sur mandat de la Direction de la Santé et des Affaires Sociales (DSAS). Ces trois programmes consécutifs (2009-2013, 2014-2017 et 2018-2021) ont favorisé le développement d'une prévention du tabagisme systématique, équilibrée, cohérente et durable, ainsi qu'une méthodologie de travail rigoureuse.

Avec un quatrième PCPT pour la période 2022-2025, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail initié en matière de prévention du tabagisme, en consolidant les résultats obtenus et en poursuivant le travail entrepris jusqu'à ce jour. En intégrant dans les objectifs du programme, non seulement les produits du tabac, mais aussi les cigarettes électroniques et les produits nicotiques, le périmètre d'action du PCPT a été élargi. Cela est une réponse stratégique en lien avec l'évolution du contexte et du marché du tabac qui sont en constante mutation. Le PCPT fribourgeois 2022-2025 vise les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances liées aux méfaits des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiques dans la population fribourgeoise ;
- Réduire le nombre de consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques dans la population fribourgeoise, en particulier chez les jeunes ;
- Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac, sans cigarette électronique et sans produit nicotique et à une réduction de l'exposition à la fumée passive ;
- Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030.

Les mesures proposées dans le cadre du PCPT 2022-2025 s'inscrivent dans trois dimensions (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt et protéger contre le tabagisme passif) et quatre domaines d'action (coordination, collaboration et évaluation, prévention comportementale, information et sensibilisation, protection de la santé et réglementation du marché). Il s'agit des mêmes dimensions et domaines d'action que dans les précédents programmes cantonaux, ce qui garantit le maintien d'un équilibre et d'une continuité dans la mise en œuvre de la prévention du tabagisme au niveau fribourgeois. Quatre groupes de mesures sont prévues :

- Information, sensibilisation et communication ;
- Prévention structurelle (publicité, fumée passive et interdiction de vente aux moins de 18 ans) ;
- Prévention comportementale ;
- Aide à l'arrêt.

Le PCPT 2022-2025 s'inscrit directement dans la ligne la Stratégie MNT 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030. Comme lors des précédents programmes, outre la poursuite et le développement des collaborations avec les acteurs cantonaux de la prévention, des synergies sont aussi créées avec les autres programmes cantonaux de promotion de la santé et de prévention (notamment le Programme cantonal de promotion de la santé mentale et le Plan cantonal action alcool qui font parties de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030) ainsi qu'avec le Concept Santé à l'École (2014-2017).

Le PCPT 2022-2025 disposera d'un budget annuel de 305'500.- CHF. Le programme sera financé conjointement par la DSAS, le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) et la Loterie Romande (LoRo). Les nouvelles conditions cadre du FPT pour le financement des programmes cantonaux entrées en vigueur en janvier 2020 ont des répercussions majeures sur le programme fribourgeois. La contribution du FPT diminue de 35%, ce qui implique la recherche de financements additionnels auprès d'autres bailleurs de fonds.

Le pilotage stratégique du programme est assuré par un Comité de pilotage (COPIL), dans lequel sont représentés les différentes Directions de l'Etat impliquées dans la mise en œuvre du programme. La responsabilité de la direction opérationnelle du PCPT 2022-2025 est assumée par le CIPRET Fribourg, sur mandat de la DSAS. Les projets et mesures sont mis en œuvre par le CIPRET Fribourg en coordination avec des partenaires clés de la prévention et promotion de la santé du canton de Fribourg.

2 DÉFINITIONS

En lien avec l'évolution du contexte et du marché du tabac qui sont en constante mutation, le périmètre d'action de ce quatrième PCPT pour la période 2022-2025 a été élargi. Les objectifs du programme intègrent non seulement les produits du tabac, mais également les cigarettes électroniques et les produits nicotiques, avec la volonté de mettre l'accent sur la dépendance à la nicotine.

Dans les produits du tabac sont compris les produits du tabac à fumer, les produits du tabac à chauffer et les produits du tabac à usage oral ou à priser, ainsi que les produits à fumer à base de plantes. Lors de la consommation de produits du tabac à fumer, le tabac est brûlé et il y a un processus de combustion du tabac (env. 800°C). Les produits du tabac à fumer sont notamment les cigarettes industrielles, les cigarettes à rouler, les cigarettes aromatisées, les pipes, les cigares, les cigarillos, les chichas, etc. Les produits du tabac à chauffer sont des dispositifs qui permettent d'inhaler les émissions d'un produit contenant du tabac chauffé (180 à 350°C) au moyen d'une source externe d'énergie. Dans ce dispositif y sont inclus les recharges. Les produits du tabac à usage oral ou à priser sont des produits contenant du tabac qui entre en contact avec les muqueuses buccales ou nasales et qui n'est ni fumé, ni chauffé. Les produits à usage oral sont notamment le snus, la snuff, le tabac à mâcher, la chique, etc. Les produits à base de plantes sont des produits sans tabac à base de végétaux, consommé au moyen d'un processus de combustion. On y compte notamment les cigarettes aux herbes et le chanvre à faible taux de tétrahydrocannabinol (THC).

La cigarette électronique ou e-cigarette est un dispositif utilisé sans tabac permettant d'inhaler les émissions d'un liquide, avec ou sans nicotine, chauffé au moyen d'une source externe d'énergie.

Dans les produits nicotiques sont compris les produits comme le snus sans tabac ou les sachets nicotinés.

3 BESOIN D'INTERVENTION

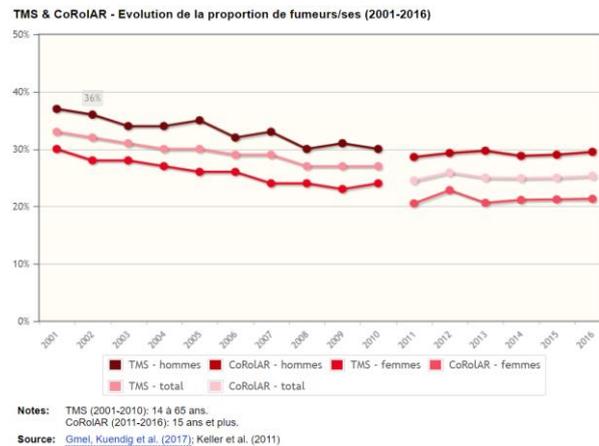
3.1 SITUATION DE DÉPART

3.1.1 CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Chaque année en Suisse, 9'500 personnes décèdent prématurément à cause du tabagisme. Cela représente 26 décès par jour et les principales causes de décès liées à cette pratique sont les cancers (42%), les maladies cardiovasculaires (39%) et les bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO, 15%). La Stratégie MNT 2017-2024 définit le tabagisme comme l'un des facteurs de risque principaux de ces maladies, avec la consommation abusive d'alcool, la sédentarité et une alimentation déséquilibrée. Bien que la maladie et le décès

ne surviennent pas immédiatement après la consommation de tabac, les fumeurs et fumeuses voient leur espérance de vie réduite de 14 ans en moyenne.¹



En 2017, 27,1% de la population suisse de plus de 15 ans fumait, soit 31% des hommes et 23,3% des femmes. Chez les 15-24 ans, la proportion de fumeurs et fumeuses atteignait 31,7%. Près d'un fumeur ou d'une fumeuse sur deux souhaiterait arrêter sa consommation et 6,6% des hommes et 5% des femmes sont exposés involontairement au tabagisme passif durant plus d'une heure par jour.²

Selon l'enquête Santé et lifestyle de l'OFSP publiée en 2018, la population suisse consomme de plus en plus d'autres produits du tabac que les produits du tabac avec combustion (cigarettes traditionnelles, cigarettes à rouler, pipe, cigares, cigarillos, chicha, etc.) comme les produits sans combustion (tabac à mâcher, snus, snuff, chique ou tabac à chauffer, etc.), les cigarettes électroniques ou les produits nicotiniques (snus sans tabac, etc.). Alors que seul 6,7% de la population avait déjà essayé au moins une fois la cigarette électronique en 2013, il était plus du double (15%) en 2016.³ En 2018, 1,6% de la population suisse consomme du tabac à priser (snuff) et 0,9% du snus (chiffre datant d'avant la législation de la vente de snus en Suisse en mai 2019).⁴

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Le tabac est le seul produit de consommation licite qui nuit à tous ceux qui y sont exposés et il tue jusqu'à la moitié de ceux qui en font l'usage prévu. »⁵ Le tabagisme est donc le plus grand risque évitable pour la santé, qui en plus d'augmenter le taux de morbidité, engendre des coûts sociaux massifs. Selon un rapport de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et de l'Institut d'économie de la santé de Winterthur de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) publié en 2019, la consommation de tabac occasionne des coûts médicaux directs (traitements médicaux, médicaments, hospitalisation etc.) de 3 milliards de francs. À cela s'ajoute des pertes supplémentaires à hauteur de 2 milliards de francs par an dû à l'absence au travail des fumeurs et fumeuses salariés qui tombent malades.⁶

¹ Office fédéral de la santé publique (OFSP) : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/tabak/gesundheitsliche-folgen-rauchen.html> (consulté le 13.10.2020)

² OFSP : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants/tabac.html> (consulté le 17.06.2021)

³ OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-tabak.html> (consulté le 08.01.2021)

⁴ OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/ressortforschung-evaluation/forschung-im-bag/forschung-nichtuebertragbare-krankheiten/monitoring-systemncd/erhebung-gesundheit-lifestyle.html> (consulté le 08.01.2021)

⁵ OMS (2008). *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme.*

⁶ AT et ZHAW (2019). *La consommation de tabac en Suisse – décès et coûts, aujourd'hui et demain.*

Afin d'évaluer l'impact de la pandémie de la COVID-19 et du semi-confinement de 2020 sur la consommation de tabac, Unisanté et Addiction Suisse ont mené une enquête⁷ en juillet 2020, en collaboration avec l'AT. L'étude menée auprès de 2'000 fumeurs et fumeuses suisses âgés de 18 à 79 ans révèle que les fumeurs et fumeuses interrogés ont augmenté leur consommation de 15.1%. Les facteurs principalement associés à une hausse de la consommation tabagique sont : l'âge (18-39 ans), une mauvaise santé psychique et/ou physique et la détérioration des relations au sein et/ou en dehors du ménage. Les auteurs de cette enquête recommandent, entre autres, de considérer la situation de pandémie comme un contexte de fragilisation des consommateurs et consommatrices de produits du tabac et d'intensifier la sensibilisation et la prévention faite au public en matière de contrôle de la consommation, d'association entre tabagisme et COVID-19, des bénéfices de l'arrêt et des bénéfices de l'aide à l'arrêt de la consommation.

CONTEXTE STRATÉGIQUE

En 2003, les états membres de l'OMS ont adopté la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT), afin de lutter efficacement contre le fléau du tabagisme à l'échelle mondiale par la mise en place de mesures comportementales et structurelles. Cette convention a été ratifiée par 180 pays. La Suisse l'a signée en 2004, mais ne l'a toujours pas ratifiée⁸. La Suisse reste ainsi l'un des pays les moins restrictifs d'Europe et occupe la 35^{ème} place sur les 36^{ème} pays européens représentés dans l'échelle de contrôle du tabac (Tobacco Control Scale, TCS)⁹ qui compare les politiques de prévention du tabagisme en Europe.

En 2015, la Confédération a élaboré la Stratégie nationale Addictions 2017-2024 et en 2016, la Stratégie MNT 2017-2024. Ces stratégies visent à lutter contre la propagation des MNT, à favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et à améliorer les conditions-cadres propices à la santé.

Sur le mandat du Conseil fédéral, l'OFSP met en œuvre plusieurs mesures visant à réduire les cas de maladies et de décès dus au tabagisme en Suisse : suivi du projet de loi sur les produits du tabac (p-LPTab), recherche sur la consommation de tabac et monitoring, observation de la politique internationale en matière de tabagisme, coordination des activités de prévention en Suisse.¹⁰

3.1.2 CONTEXTE CANTONAL

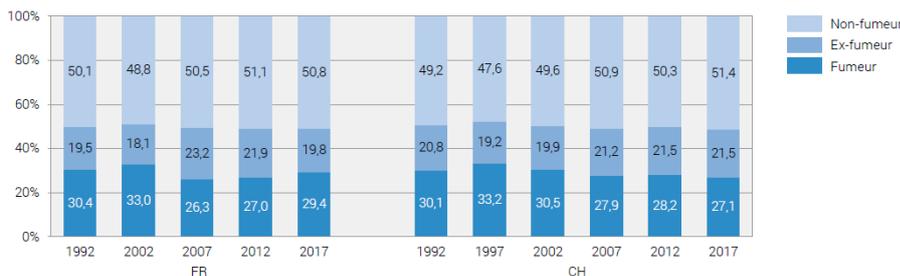
CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

⁷ Unisanté, Addiction Suisse (2020). *Rapport de projet « Impact du (semi)confinement sur la consommation de tabac : enquête auprès d'un pannel suisse ».*

⁸ OMS : http://www.who.int/fctc/signatories_parties/fr/ (consulté le 13.10.2020)

⁹ Association of European Cancer Leagues (2020). *The Tobacco Control Scale 2019 in Europe.*

¹⁰ OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/tabak.html> (12.10.2020)



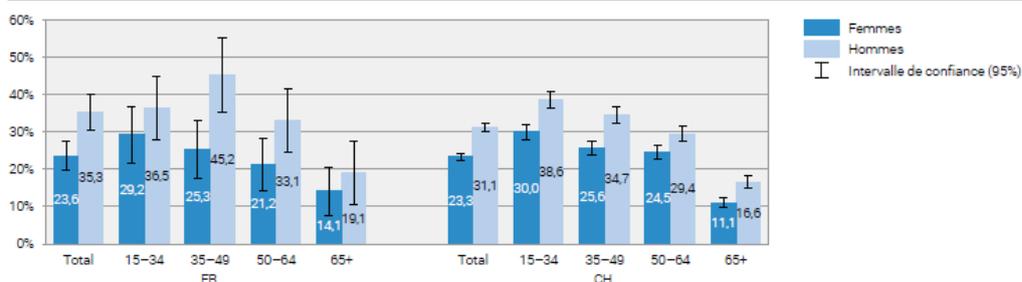
1992: n=15 282 (CH); 1997: n=12 994 (CH); 2002: n=19 698 (CH); 2007: n=1 003 (FR), n=18 747 (CH); 2012: n=1 026 (FR), n=21 591 (CH); 2017: n=1 055 (FR), n=22 131 (CH)

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© Obsan 2020

Selon une étude publiée par l’Observatoire suisse de la santé (OBSAN) en 2020, la consommation de tabac reste stable depuis 1992 dans le canton de Fribourg. En 1992, la proportion de fumeurs et fumeuses était de 30.4%, alors qu’en 2017, elle était de 29.4 %.¹¹ Le tableau ci-dessus permet le comparatif de la consommation de tabac de la population fribourgeoise et la population suisse dans le temps, entre 1992 et 2017. Parmi les fumeurs et fumeuses, un quart souhaite arrêter de fumer dans les 6 prochains mois et un autre quart exprime le désir d’arrêter, sans préciser le délai¹².

Fumeurs, selon le sexe et l’âge, canton de Fribourg et Suisse, en 2017



n=1 055 (FR), n=22 131 (CH)

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© Obsan 2020

Au niveau suisse, les plus jeunes fument le plus et la proportion de fumeurs diminue ensuite à chaque classe d’âge. Dans le canton de Fribourg, la prévalence tabagique varie également fortement selon les catégories d’âge. Toutefois, ce sont les 35-49 ans qui fument le plus, avec 45,2% de fumeurs et 25,3% de fumeuses.¹³ À Fribourg comme en Suisse, une variation dans la consommation de tabac en fonction du statut socio-professionnel peut être observée : le nombre de fumeurs est moins important chez les personnes avec une formation tertiaire que chez les personnes sans formation ou ayant achevé la scolarité obligatoire. On constate également que les personnes de nationalité étrangère sont plus nombreuses à fumer que les suisses.

Dans le canton de Fribourg, la consommation de cigarettes traditionnelles augmente fortement et de manière linéaire avec l’âge chez les jeunes. À 11 ans, 5,8% des garçons et 1,8% des filles ont fumé des cigarettes au moins une fois dans leur vie. En revanche à 15 ans, 41,5% des garçons et 38.8% des filles ont déjà consommé une

¹¹ Roth S. (2020). *La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données 2017 de l’Enquête suisse sur la santé.* Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

¹² Keller, R., Willi, M., Krebs, H. & Hornung, R. (2004). *Tabakmonitoring - Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum. Aufhör- und Reduktionsbereitschaft der Raucherinnen und Raucher in der Schweiz.* Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

¹³ Roth S. (2020). *La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données 2017 de l’Enquête suisse sur la santé.* Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

cigarette industrielle. La consommation hebdomadaire reste relativement basse chez les élèves de 11 à 13 ans qui sont moins de 2% à indiquer fumer au moins une fois par semaine. Toutefois, une fois passé l'âge de 15 ans, 12,3% des garçons et 11,2% des filles fument à cette fréquence.¹⁴

À l'instar de la population suisse, les cigarettes électroniques ont la cote auprès des jeunes fribourgeois. Selon l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) sur la consommation de substances psychoactives des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg en 2018¹⁵, environ 50% des élèves de 15 ans ont utilisé une cigarette électronique au moins une fois au cours de leur vie. La prévalence à vie de l'utilisation de vaporettes est bien plus élevée que celle de la consommation de la cigarette traditionnelle. Concernant les produits du tabac sans combustion, les chiffres de 2018 indiquent que 20,0% des garçons et 9,3% des filles de 15 ans ont consommé du snus au moins une fois dans leur vie. Les produits du tabac à chauffer ont moins de succès étant donné que moins de 3% des élèves de 15 ans indiquent avoir déjà consommé ce type de produits dans leur vie.

La loi fédérale sur la protection contre la fumée passive, en vigueur depuis 2010, interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public et sur les lieux de travail. L'introduction de cette loi a entraîné une diminution considérable des expositions à la fumée passive et ses effets positifs du point de vue de la santé publique ont pu être démontrés. Comme la majorité des cantons, Fribourg a adopté une législation plus restrictive en matière de fumée passive. En 2017 dans le canton de Fribourg, 6,5% des femmes et 6,3% des hommes sont exposés une heure ou plus par jour à la fumée passive, alors que ce taux était de 31,3% en 2007. Le lieu de travail demeure cependant un lieu d'exposition à la fumée passive pour de nombreuses personnes : 14,4% des hommes et 8 % des femmes se disent exposés à la fumée des autres sur leur lieu de travail.¹⁶

CONTEXTE LÉGISLATIF

Les questions relatives à la promotion de la santé et la prévention dans le canton de Fribourg sont régies par la Loi sur la santé du 16 novembre 1999 (Lsan / 821.0.1) et le Règlement concernant la promotion de la santé et la prévention du 14 juin 2004 (821.0.11).

Selon l'art. 35a de la Loi sur la santé¹⁷, la fumée est interdite dans les espaces fermés accessibles au public. L'alinéa 2 prévoit une exception pour les locaux ventilés, clos et ne servant pas de lieu de travail. Les contours de cette loi sont précisés dans l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009¹⁸ et l'ordonnance du 1^{er} décembre 2009, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010¹⁹. L'ordonnance cantonale garantit la protection contre le tabagisme passif par une interdiction de fumer dans tous les établissements publics fermés. Dans les restaurants, des fumeurs sans services sont autorisés. Une modification de cette ordonnance a été mise

¹⁴ Masseroni S., Schneider E., & Delgrande Jordan M. (2020). *La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2018 et comparaison au fil du temps (Rapport de recherche No 117)*. Lausanne : Addiction Suisse.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Roth S. (2020). *La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données 2017 de l'Enquête suisse sur la santé*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

¹⁷ Loi du 16 novembre 1999 sur la santé : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/821.0.1/versions/6449 (consulté le 29.10.2020).

¹⁸ Ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/385> (consulté le 29.10.2020)

¹⁹ Ordonnance du 1^{er} décembre 2009 modifiant l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive : https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiz-5Ps0qvUAhUIZ1AKHTpbB-gQFggmMAA&url=https%3A%2F%2Fbdlf.fr.ch%2Ffrontend%2Fchange_document_file_dictionaries%2F677%2Fdownload_pdf_file&usg=AFQjCNGGyP8KkJ0Mg0st0mGKekufa2QGzg (consulté le 29.10.2020)

en consultation en automne 2019. Par cette modification, le Conseil d'Etat souhaite étendre son champ d'application aux locaux d'entreprise, et inclut également les nouveaux produits de l'industrie du tabac et les systèmes produisant de la vapeur à inhaler. Des dispositions d'application cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail doivent encore être émises par la Direction de l'Economie et de l'Emploi (DEE).

Selon l'art. 35 de la Loi sur la santé, la publicité pour les produits du tabac est « interdite dans les institutions d'enseignements et de santé et dans leurs proximités immédiates ». Hormis cette exception, la publicité pour les produits du tabac n'est pas réglementée dans le canton. Fribourg se range ainsi parmi les cantons ayant apporté une faible restriction supplémentaire à la législation fédérale sur la publicité et le parrainage pour les produits du tabac, qui interdit de diffuser de la publicité pour les produits du tabac à la radio et à la télévision et d'adresser la publicité aux jeunes de moins de 18 ans.²⁰

Actuellement, il n'existe pas de réglementation fédérale de la vente des produits du tabac. Par exemple, en Suisse, il n'existe, pour l'instant, aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques. Ce manque de réglementation permet ainsi l'achat de ces produits par des mineur-e-s, ce qui va à l'encontre des efforts déployés en faveur de la protection de la jeunesse. C'est dans le but de combler ces lacunes et avec la révision totale de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) qui exclura les produits du tabac de son champ d'application, que le Conseil fédéral a soumis au Parlement le p-LPTab. L'entrée en vigueur du p-LPTab est prévue dans le meilleur des cas pour la fin du premier semestre 2023.

Actuellement, en l'absence d'une loi fédérale, cet objet est par conséquent du ressort des cantons. Selon l'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce²¹ (LCom), la vente de tabac était interdite dans le canton de Fribourg aux personnes de moins de 16 ans depuis le 1^{er} janvier 2009. Dès le 1^{er} janvier 2021, le canton de Fribourg renforce la protection de la jeunesse et s'aligne aux cantons interdisant déjà la vente de produits du tabac aux mineurs en augmentant à 18 ans l'âge légal pour vendre et remettre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires. Les produits similaires sont les produits comparables par leur contenu ou leur mode de consommation à des produits du tabac ou à la cigarette électronique. Dans le présent programme, les termes « produits du tabac, cigarettes électroniques et produits nicotiques » sont utilisés avec la volonté de mettre l'accent sur la dépendance à la nicotine. Toutefois, la LCom et le PCPT 2022-2025 couvrent le même champ d'action.

Depuis le 27 mai 2019, le snus et le tabac à usage oral peuvent désormais être commercialisés en Suisse alors que la vente de ces produits était interdite depuis environ 25 ans.²²

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Considérant le fait que 80% de la production helvétique de tabac provient de la Broye vaudoise et fribourgeoise, le canton de Fribourg compte plusieurs producteurs de tabac (69 en 2020, pour une surface cultivée de 178

²⁰ OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-kantone.html> (29.10.2020)

²¹ Loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/572?locale=fr> (Consulté le 07.06.2017)

²² OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/news/news-011-06-2019.html> (consulté le 08.01.2021)

hectares, soit près de la moitié de la culture de tabac suisse)²³. Le rapport d'évaluation du PCPT 2014-2017²⁴ relevait déjà le potentiel rôle des producteurs de tabac au niveau politique.

CONTEXTE STRATÉGIQUE ET ORGANISATIONNEL

Le canton de Fribourg s'est doté en 2017 d'une nouvelle Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030, qui s'inscrit directement dans la ligne de la Stratégie MNT 2017-2014. La stratégie cantonale fribourgeoise confirme les priorités de santé publique (alimentation et mouvement, alcool, tabac, santé mentale) et se donne pour objectif d'impact la création de conditions-cadres et d'environnements favorables à la santé et le développement des compétences en santé individuelles. Elle propose une approche de gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé au sein des secteurs publics et privés, c'est-à-dire l'intégration de la promotion de la santé dans les autres politiques publiques. La stratégie fribourgeoise se décline en différents programmes cantonaux thématiques : le Programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien », le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT), le Concept Santé à l'Ecole (2014-2017), le Plan cantonal action alcool et le Programme cantonal de promotion de la santé mentale.

En ce qui concerne la prévention du tabagisme, trois programmes cantonaux se sont succédés : sur la période 2009-2013, puis 2014-2017 et 2018-2021. Leur mise en œuvre a permis de mettre en place dans le canton une prévention du tabagisme systématique, cohérente, durable et équilibrée, intégrant quatre champs d'action (information et sensibilisation, prévention comportementale, prévention structurelle et coordination) ainsi que trois dimensions visées (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt du tabagisme et protection contre la fumée passive).

Le canton mandate le CIPRET Fribourg, centre de compétence cantonal bilingue en matière de prévention du tabagisme, pour la coordination et la mise en œuvre du PCPT. Le CIPRET Fribourg s'engage depuis 1999 dans la prévention structurelle et comportementale : il œuvre pour une meilleure connaissance de la nocivité du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiques, pour la protection de la population contre le tabagisme passif, pour empêcher le début de la consommation et encourager l'arrêt du tabagisme. Du point de vue organisationnel, le CIPRET Fribourg fait partie des Ligues de santé (LDS) du canton de Fribourg, association qui réunit la Ligue fribourgeoise contre le cancer (LFC), l'association fribourgeoise du diabète, la Ligue pulmonaire fribourgeoise (LPF) et le secteur Prévention et promotion de la santé (PePS).

Plusieurs instances cantonales sont impliquées dans la prévention du tabagisme et collaborent étroitement au pilotage du PCPT : DSAS, au travers du Service de la santé publique (SSP) et du Service du Médecin cantonal (SMC), la Direction de la Sécurité et de la justice (DSJ), au travers du Service de la Police du commerce, la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS), le Bureau inter-directionnel DSAS-DICS pour le Concept Santé à l'Ecole (2014-2017) et enfin la DEE, au travers du Service public de l'emploi (SPE).

3.1.3 PROGRAMME CANTONAL DE PRÉVENTION DU TABAGISME 2018 - 2021 : DESCRIPTION ET ÉVALUATION

La mise en œuvre du PCPT dans le canton de Fribourg est confiée au CIPRET Fribourg. Sur la période 2018-2021, les activités du CIPRET Fribourg se sont articulées autour de quatre axes d'intervention : information, sensibilisation et communication ; prévention structurelle, prévention comportementale et aide à l'arrêt.

²³ SwissTabac (2020). *Résumé définitif des surfaces effectivement plantées en tabac pour 2020*.

²⁴ Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2017). *Evaluation du programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2016*. Bern : KPM

Ci-dessous, voici les conclusions tirées de la mise en œuvre des différentes activités selon les quatre axes d'intervention. Pour un récapitulatif et une analyse exhaustive du programme et des projets, se référer au rapport final d'évaluation du programme 2018-2021²⁵ qui sera disponible au premier trimestre 2022.

Information, sensibilisation et communication :

Durant ce troisième PCPT, un grand travail d'information et de sensibilisation sur le tabac en général ainsi que sur des thèmes précis ont permis d'informer la population fribourgeoise, et tout particulièrement les jeunes, des méfaits du tabagisme. Grâce aux compétences et aux connaissances capitalisées au sein de l'équipe du CIPRET Fribourg, un suivi des actualités du tabac et des avancées scientifiques liées aux nouveaux modes de consommation a été possible.

À ce jour :

- 19'654 visites sur le site www.cipretfribourg.ch
- 16 formations de multiplicateurs et multiplicatrices, dont 9 à pour les étudiants et étudiantes de l'École professionnelle Santé-Social (ESSG) et 2 pour les pairs de l'association AdO et d'Everfresh
- 31 actualités publiées
- 5 stands grand-public, dont 1 à la soirée des parents du Cycle d'orientation du Belluard et 1 pour les élèves de la Haute école de santé Fribourg (Heds FR)
- Elaboration de la nouvelle exposition « Focus Tabac » utilisée principalement dans les écoles secondaires ainsi que d'un module pédagogique sous forme de quiz pour accompagner l'exposition

Prévention structurelle : publicité, interdiction de vente < 16 ans, fumée passive :

Dans le but de renforcer la protection de la jeunesse, le canton de Fribourg a décidé de modifier la LCom et de prescrire l'interdiction de vendre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires à des personnes de moins de 18 ans dès janvier 2021. Des avancées en matière de protection contre la fumée passive sur le lieu de travail sont également en cours, puisqu'un avant-projet de modification de l'ordonnance sur la fumée passive a été mis en consultation. Cette modification étend son champ d'application aux locaux d'entreprises, et inclut également les nouveaux produits de l'industrie du tabac et les systèmes produisant de la vapeur à inhaler. De plus, l'inspection cantonale du travail a été ajoutée en sa qualité d'autorité de surveillance de la santé et de la sécurité au travail. C'est donc elle qui sera chargée des contrôles des locaux professionnels dans le cadre de la protection contre la fumée passive.

Prévention comportementale :

La mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation dans les écoles, la participation des élèves à des concours de prévention du tabagisme et la formation de multiplicateurs et multiplicatrices à la thématique du tabac ont contribué à mieux informer les jeunes sur les risques liés au tabac. L'élaboration d'un *Escape Game* santé en partenariat avec le Laboratoire d'innovation pédagogique (LIP) de l'Université de Fribourg qui intègre l'approche par les pairs a également permis de construire des outils qui seront utiles dans le prochain programme pour sensibiliser les jeunes.

À ce jour :

- 129 ateliers de sensibilisations en classe pour un total de 2'549 jeunes sensibilisés
- 32'828 téléchargements des outils pédagogiques clé en main « joue pas avec le tabac »
- 2'989 visiteurs de l'exposition « focus tabac »
- 1 *escape game* ludo-pédagogique développé, premières réalisations en 2020 avec 186 participants
- 340 classes inscrites au concours national « Expérience non-fumeur » pour un total de 6'363 élèves inscrits

²⁵ Cette évaluation est disponible sur demande auprès du SSP.

Aide à l'arrêt :

Considérant les demandes toujours croissantes et la nécessité de proposer à la population fribourgeoise une offre régionale de qualité pour les soutenir dans leur démarche d'arrêt du tabac, les prestations d'aide à l'arrêt du CIPRET Fribourg, complémentaires aux autres offres cantonales et aux offres nationales, ont continuées d'être proposées et d'aider les fumeurs et fumeuses à stopper leur consommation de tabac.

À ce jour :

- 217 brefs conseils sur l'arrêt du tabac selon demandes adressées au CIPRET Fribourg
- 112 séances stop-tabac

3.1.4 BESOINS D'INTERVENTION POUR LE PROGRAMME CANTONAL DE PRÉVENTION DU TABAGISME 2022-2025

En regard des chiffres de prévalence des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques, le besoin d'intégrer ces nouveaux produits dans le champ d'action de ce nouveau programme cantonal et le besoin de poursuivre une prévention systématique et coordonnées du tabagisme est nécessaire. C'est pourquoi, l'adoption de comportements favorables à la santé, non seulement en matière de consommation de produits du tabac, mais également en matière de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques a été ajoutée à la vision du présent programme (chapitre 3.1.1, p.15).

De plus, l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la consommation de ces produits renforce cette nécessité. Lors de la séance du 20 novembre 2020, le COPIL a effectué une analyse sur la base des évaluations annuelles afin de prévoir les améliorations pour le prochain programme. Cette dernière a constitué la base pour définir les besoins d'intervention pour le PCPT 2022-2025.

INFORMER ET SENSIBILISER

Les thématiques liées au tabac sont régulièrement d'actualité – l'arrivée dans les commerces des nouveaux produits de consommation de tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques ces dernières années en est la preuve. Il est par conséquent nécessaire de maintenir un centre de compétence pour les questions liées au tabac qui puisse fournir une information pertinente et de qualité dans le canton de Fribourg.

Il est primordial que le CIPRET Fribourg puisse continuer à endosser dans les années à venir ce rôle et de mobiliser son réseau, ainsi que les différents canaux de communication à sa disposition pour fournir à la population fribourgeoise, aux différents groupes cibles et aux médias, une information de qualité, rigoureuse, basée sur les évidences scientifiques.

RENFORCER LA PRÉVENTION STRUCTURELLE

L'efficacité d'une interdiction totale de la publicité pour les produits du tabac a été démontrée. Une telle mesure structurelle est recommandée par l'OMS. Au niveau cantonal, la restriction de la publicité pour les produits du tabac reste une thématique prioritaire du PCPT 2022-2025. Suite aux décisions qui seront prises au niveau fédéral dans le cadre de la Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab), un groupe de travail sera chargé au niveau cantonal d'analyser les mesures supplémentaires pouvant être prises au niveau cantonal et de faire des propositions.

Dans le domaine de la protection contre la fumée passive, l'accent sera mis sur le respect de la loi sur les lieux de travail. Des dispositions d'application doivent encore être émises par la DEE.

Finalement, en ce qui concerne l'accessibilité du tabac aux moins de 18 ans, le travail initié avec l'adaptation de la LCom en 2021 sera poursuivi. L'information et le soutien aux points de vente, ainsi que la formation du personnel de vente seront prioritaires et ce travail sera assuré par le PCPT. De plus, des synergies sont envisagées au niveau cantonal avec le Plan cantonal action alcool dans le but de pouvoir mettre sur pied des achats-tests. Une campagne d'achat-test tabac, incluant les nouveaux produits intégrés dans l'art. 31 LCom, est prévue.

ENCOURAGER L'ARRÊT DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS DU TABAC, DE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES ET DE PRODUITS NICOTINIQUES

Un quart de la population fume dans le canton de Fribourg et parmi ces personnes, près de la moitié exprime le souhait d'arrêter. De plus, de plus en plus de personnes consomment des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou des produits nicotiniques. Il est donc important que la population fribourgeoise ait accès à des conseils et des offres de soutien de qualité en matière d'aide à l'arrêt sur le terrain. Le CIPRET Fribourg dispose d'excellentes compétences et connaissances dans ce domaine et offre depuis de nombreuses années des prestations accessibles à tous et dont l'efficacité a été prouvée. Cette offre, complémentaire aux offres d'aide à l'arrêt déployées au niveau national, sera maintenue dans le cadre du PCPT 2022-2025.

De plus, un potentiel de synergies entre les différents acteurs de la santé, stationnaire et ambulatoire, a pu être identifié en lien avec l'arrêt de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques ou de produits nicotiniques. Il s'agira également d'explorer les éventuelles collaborations entre les différents partenaires.

EMPÊCHER LE DÉBUT DE LA CONSOMMATION (PRÉVENTION COMPORTEMENTALE)

Plus de 88% des fumeurs et fumeuses ont commencé à consommer du tabac avant l'âge de 18 ans.²⁶ Les jeunes représentent donc un public cible incontournable de la prévention du tabagisme. La prévention comportementale a été un axe important des trois PCPT précédents, avec succès, puisque les objectifs ont été largement atteints dans ce domaine. De manière générale, les objectifs auprès de ce public cible sont la sensibilisation, l'information, ainsi que le renforcement des compétences d'action et de l'estime de soi. L'offre de base pour la sensibilisation des jeunes sera maintenue. Dans ce sens, les prestations pour les écoles seront garanties et le CIPRET Fribourg poursuivra les relations avec le Bureau santé à l'école DICS-DSAS. De la même manière, le CIPRET Fribourg restera à disposition des institutions spécialisées et entreprises formatrices pour des interventions ponctuelles adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre du PCPT 2018-2021 le développement d'une *escape game* santé intitulée *Mission Télomère* a permis de compléter les outils à disposition du CIPRET Fribourg pour prévenir l'entrée en consommation tabagique chez les jeunes. Mission Télomère favorise une vie sans tabac et sans produits nicotiniques en renforçant les compétences psychosociales qui constituent un « bouclier de protection » pour l'individu. Il s'agit là d'un outil de prévention et de promotion de la santé ludique, collaboratif et innovant. L'objectif des quatre années à venir est de proposer cet *escape game* à un maximum de jeunes fribourgeois, autant dans le setting scolaire que dans les settings extra-scolaires.

Le FPT est actuellement en train de concrétiser sa stratégie pour le public cible des jeunes à travers son Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025. La direction opérationnelle, sur mandat du COPIL, étudiera la possibilité de mettre en œuvre les projets nationaux qui seront proposés et soumettra, le cas échéant, des demandes de financement pour des projets spécifiques auprès du FPT.

S'INSCRIRE DANS UNE APPROCHE MULTITHÉMATIQUE DE LA PRÉVENTION

Afin de s'inscrire dans la ligne de la Stratégie MNT 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030, le PCPT va continuer à intégrer les approches multithématiques et favoriser dans la mesure du possible les liens avec les thématiques « alimentation », « activité physique », « alcool » et « santé mentale ».

Un autre défi du PCPT 2022-2025 sera le renforcer davantage les liens avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030. Les synergies avec le domaine des addictions seront mises en évidence et valorisées autant que possible.

²⁶ World Health Organization (2020). *The Global Youth Tobacco Survey*. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.

3.1.5 NOUVELLES CONDITIONS CADRES POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES CANTONAUX

En janvier 2020 sont entrées en vigueur les nouvelles conditions cadre du FPT pour le financement des programmes cantonaux. Dès lors, le FPT subventionne les programmes cantonaux selon une clé populationnelle. Le nouveau modèle de financement du FPT impacte les ressources de manière significative et nécessitera un travail ardu de recherche de financement complémentaire pour ne pas mettre en péril les mesures de prévention proposées.

Concernant le public cible des jeunes, le PCPT pourra uniquement poursuivre les prestations proposées aux écoles, entreprises formatrices et institutions spécialisées. Le CIPRET Fribourg suivra attentivement le développement du Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025 du FPT et étudiera la possibilité de mettre en œuvre les projets et modules nationaux qui pourront être proposés dans le cadre de ce Programme. La direction opérationnelle soumettra, le cas échéant, des demandes de financement pour des projets spécifiques multithématiques (en partenariat avec d'autres institutions ou cantons) auprès du FPT.

Pour toutes ces raisons, et afin de permettre une durabilité des mesures, le programme a été planifié sur la base des projections financières pessimistes avec les montants minimaux communiqués par le FPT. Le plan de mesure a également été structuré avec deux niveaux permettant ainsi de s'adapter à cette fluctuation annuelle des ressources.

Structure plan de mesures :

1. Mesures de base : assurées par le financement de base.
2. Mesures supplémentaires : mesures pertinentes qui ont été retenues par le COPIL pour lesquelles le financement à moyen ou long terme est à trouver (subventions cantonales, plans d'actions cantonaux, fondations, partenaires, surplus annuel du FPT le cas échéant, etc.)

4 OBJECTIFS ET MESURES

4.1 SITUATION RECHERCHÉE PAR LE PROGRAMME

4.1.1 VISION

La vision du PCPT 2022-2025 est la suivante :

« Le canton de Fribourg offre un cadre de vie qui favorise l'adoption de comportements favorables à la santé en matière de consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques. Le PCPT favorise l'apparition de nouvelles normes sociales et législatives bénéfiques pour la santé, contribue à dénormaliser la consommation des produits nicotiniques, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques et suit l'apparition de nouveaux modes de consommation. »

4.1.2 OBJECTIFS D'IMPACT DU PROGRAMME

Les objectifs d'impact du programme sont les suivants :

1. Améliorer les connaissances liées aux méfaits des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques dans la population fribourgeoise ;
2. Réduire le nombre de consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques dans la population fribourgeoise, en particulier chez les jeunes ;
3. Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac, sans cigarette électronique et sans produit nicotinique et à une réduction de l'exposition à la fumée passive ;

4. Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030.

4.2 EGALITÉ DES CHANCES

En matière de prévention et promotion de la santé, une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de vulnérabilité dans l'optique de réduire les inégalités au niveau de la répartition des ressources en matière de santé. Les situations de vulnérabilité peuvent être temporaires ou sur le long terme. La vulnérabilité en matière de santé est causée par une multitude de facteurs : faible niveau de formation, non-compréhension des langues nationales, difficultés économiques, etc. Pour ces personnes en situation de vulnérabilité, des offres adaptées et accessibles doivent être proposées.

Le PCPT 2022-2025 tient compte de la promotion de l'égalité des chances en matière de santé. Si aucun projet spécifique ne ciblera les populations vulnérables, le CIPRET Fribourg veillera au travers de chacune des mesures et projets à tenir compte de ces populations de manière ciblée et adéquate. Cela passera notamment par la formation de futurs professionnel-le-s dans le domaine de la santé et du social (qui seront dans le cadre de leur pratique professionnelle en contact avec des populations vulnérables), par la mise à disposition de brochures d'information dans différentes langues ou encore par le développement de partenariats avec des institutions fribourgeoises en contact direct avec les populations vulnérables, notamment le Centre fribourgeois de santé sexuelle et les partenaires du domaine des addictions.

4.3 DOMAINES D'ACTION & DIMENSIONS VISÉES

Les mesures proposées dans le cadre du PCPT 2022-2025 s'inscrivent dans trois dimensions (empêcher le début de la consommation de produits nicotiques, encourager l'arrêt et protéger contre le tabagisme passif) et quatre domaines d'action (coordination, collaboration et évaluation, prévention comportementale, information et sensibilisation, protection de la santé et réglementation du marché). Il s'agit des mêmes dimensions et domaines d'action que dans les précédents programmes cantonaux, ce qui garantit le maintien d'un équilibre et d'une continuité dans la mise en œuvre de la prévention du tabagisme au niveau fribourgeois.

		<i>Dimensions visées</i>		
		Empêcher le début de la consommation de produits nicotiques	Encourager à cesser la consommation de produits nicotiques	Protéger contre le tabagisme passif
Domaines d' action	Coordination, collaboration et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage et coordination du programme ▪ Mise en réseau, développement et maintien des partenariats ▪ Evaluation des projets et du programme 		
	Prévention comportementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoles obligatoires ▪ Écoles professionnelles et entreprises formatrices ▪ Institutions pour jeunes en situation de vulnérabilité ▪ Projet national écoles obl. ▪ Setting Sport ▪ Setting loisirs et activités extrascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations d'aide à l'arrêt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations de soutien aux personnes exposées à la fumée passive
	Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation de la population sur la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques et ses conséquences ▪ Communication ▪ Maintien des connaissances ▪ Formation des multiplicateurs et multiplicatrices 		

Protection de la santé et réglementation du marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation de la publicité ▪ Interdiction de vente <18 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la législation en matière de fumée passive
--	--	--	---

4.4 MESURES

Pour atteindre les objectifs d'impact du programme cités à la partie 4.1.2, le programme est décliné en cinq axes d'interventions :

1. Pilotage, coordination, évaluation
2. Information, sensibilisation, communication
3. Prévention comportementale – public jeunes
4. Prévention comportementale – aide à l'arrêt du tabagisme
5. Prévention structurelle

La priorité est donnée aux axes 3, 4 et 5 concernant la prévention structurelle et la prévention comportementale. En effet, comme le cite l'OMS, « La législation est déterminante pour lutter efficacement contre le tabac. Elle institutionnalise l'engagement d'un pays à lutter contre le tabac et l'oblige à y donner suite. Elle concentre les activités antitabac et régleme les secteurs public et privé mieux que n'importe quelles mesures facultatives. »²⁷

Concernant la prévention comportementale, les mesures sont axées sur le fait d'empêcher le début de la consommation chez les jeunes et d'aider les consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques à stopper leur consommation. Comme développé dans la partie 3.1.4 sur les besoins d'intervention pour le PCPT 2022-2025, un quart de la population fume dans le canton de Fribourg et parmi ces personnes, près de la moitié souhaite arrêter sa consommation. Parmi les consommateurs et consommatrices, 88% ont commencé leur consommation avant l'âge de 18 ans. Faire de la prévention visant le public jeune et encourager l'arrêt de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques par des offres de qualité est donc essentiel.

Les projets et mesures permettant d'atteindre les cinq autres axes d'interventions du Programme sont déclinés dans le tableau ci-dessous. Pour améliorer la lisibilité du tableau et structurer les mesures un code couleur a été utilisé. De plus, des couleurs pâles et l'écriture italique sont utilisés pour distinguer les mesures de base et les mesures supplémentaires.

²⁷ OMS : <https://www.who.int/tobacco/control/legislation/fr/> (consulté le 17.06.2021)

Tableau des mesures

Objectif du programme	Objectifs détaillés	Mesures/projets*	Groupes cibles	
1	<p>Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030.</p>	<p>Les mesures du PCPT sont pilotés et mise en œuvre de manière coordonnées. Des synergies entre les différents programmes cantonaux sont développées et le réseau fribourgeois est renforcé</p>	<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pilotage et la coordination du PCPT • Le pilotage des mesures et des projets • La planification opérationnelle • La gestion des ressources humaines • Le suivi financier du PCPT <p>Coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coordination inter et intracantonale • Coordination avec les acteurs de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030. • Participation aux plateformes d'échange cantonales et nationales • Maintien du réseau et des partenariats <p>Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures du programme et les activités sont régulièrement auto-évaluées et des adaptations nécessaires sont engagées <hr/> <p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouveaux partenariats • Evaluation externe du programme ou de certaines mesures 	

2	Améliorer les connaissances liées aux méfaits des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques dans la population fribourgeoise	<p><i>Les prestations du CIPRET Fribourg sont connues de la population fribourgeoise</i></p>	<p>Information, sensibilisation et communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la stratégie de communication • Mise à disposition d'informations et de documentations • Réponse aux demandes d'informations de la population et des institutions fribourgeoises • Organisation d'ateliers bilingues sur demande • Mise à jour des informations, actualités et news sur le site internet • Communication pro active, relations médias, réponses aux sollicitations • Relais des actualités tabac et des prestations de prévention aux partenaires et au public fribourgeois via des newsletters 	<p>Grand public, médias, jeunes, adultes, entreprises, écoles, professionnel-le-s de la santé, de l'enseignement et du social</p>
		<p><i>La population fribourgeoise est informée des méfaits de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques et des dernières données scientifiques dans ce domaine</i></p>	<p>Connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la littérature scientifique et capitalisation du savoir à l'interne • Formation continue spécifique des chargé-e-s de prévention 	<p>Grand public, médias, jeunes, adultes, entreprises, écoles</p>

		<p><i>Les multiplicateurs et multiplicatrices sont formés sur les notions de base de la prévention du tabagisme</i></p>	<p>Formation des multiplicateurs et multiplicatrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations sur les produits nicotiques, sur les notions de base de la prévention du tabagisme et sur l'accompagnement à l'arrêt sont données par année • Collaboration au projet PEPr – Prévention basée sur des preuves dans le cabinet : élaboration de documentation spécifique 	<p>Professionnel-le-s de la santé, de l'enseignement et du social, pairs promoteurs et promotrices en santé</p>
			<p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de multiplicateurs et multiplicatrices pour la prise en charge des élèves fumeurs et fumeuses. Identification des besoins, développement de la formation et mise en œuvre • Mise à jour du guide pour les multiplicateurs et multiplicatrices 	<p>Professionnel-le-s de l'enseignement et du social, pairs promoteurs et promotrices en santé</p>
3	<p>Réduire le nombre de consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes</p>	<p><i>Les jeunes sont mieux informés des risques liés à la consommation de</i></p>	<p>Modules pédagogiques clé en main Mise à disposition de moyens d'enseignements ludiques, interactifs et adaptés aux nouvelles exigences du Plan d'Etudes Romand (PER) et du Lehrplan 21 (LP21) visant à aborder le thème du tabagisme en classe. Chaque année, les contenus sont actualisés et une newsletter présentant l'intégralité des outils existants pour les écoles est envoyée au printemps</p> <p>Exposition itinérante « Focus tabac » Mise à disposition d'une exposition sur le tabagisme et les risques liés à sa consommation, accompagnée d'un quizz interactif</p> <p>Ateliers en classe Animation d'ateliers de prévention du tabagisme dans les écoles primaires, secondaires, post-obligatoires et professionnelles du canton de Fribourg pour sensibiliser les jeunes à la thématique du tabagisme et de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques</p>	<p>Jeunes</p>

4	<p>électroniques et de produits nicotiques, dans la population fribourgeoise, et en particulier chez les jeunes</p>	<p><i>produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques et moins de jeunes débutent une consommation</i></p> <p><i>Les consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiques reçoivent des informations de qualité et sont orientés vers les ressources de soutien adéquates</i></p>	<p>Escape Game: Mission Télomère L'Escape Game Mission Télomère : réalisation des <i>escapes games</i> dans les domaines scolaires et extrascolaires, formation des promoteurs et promotrices en santé, réalisation des séquences de débriefing, etc.</p>	
	<p>Aide à l'arrêt pour jeunes Conseil, soutien et coaching stop tabac pour les jeunes. Collaboration avec les écoles ayant identifié des problématiques avec le tabagisme ou la consommation de cigarettes électroniques ou de produits nicotiques chez leurs élèves. Cette prestation se fait sur demande</p>			
	<p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcement de la thématique tabac dans les actions des partenaires : identification des besoins et élaboration des mesures</i> • <i>Interventions dans les institutions qui accueillent des jeunes en difficultés</i> • <i>Mise en œuvre d'un projet national dans le setting écoles</i> 			
	<p>Communication sur les projets nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion active de la Ligne stop-tabac qui a pour but d'assister les fumeurs, fumeuses et leurs proches dans leur sevrage tabagique ou en cas de rechute. • Promotion active de la Plate-forme StopSmoking qui a pour but de mieux toucher les fumeurs et fumeuses intéressé-e-s avec des offres adaptées à leurs besoins. 			
<p>Cool and clean</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme est mis en œuvre dans le canton selon les objectifs nationaux par REPER 				
<p>Nouvelle offre du Programme pour l'enfance et la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du nouveau projet d'Education 21 et analyse des possibilités de mise en œuvre et de promotion du projet. 				

<p>approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030.</p>			<p>Fumeurs, fumeurs et consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques du canton de Fribourg</p>
	<p><i>Les, consommateurs ou consommatrices sont encouragés à arrêter de consommer des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou des produits nicotiniques</i></p>	<p>Soutien des consommateurs de produits nicotiniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des brefs conseils (face-à-face, téléphone, online) sont donnés chaque année • Des séances stop-tabac/nicotine (entretiens d’orientation, coachings stop-tabac) sont données chaque année • Un cours de groupe stop-tabac/nicotine est proposé au minimum une fois par année <p>50% des participants qui terminent un coaching stop-tabac/nicotine sont non-fumeurs, non-fumeuses ou non-consommateurs, non-consommatrices au terme de celui-ci.</p>	
		<p>Mesures supplémentaires (si financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Promotion des offres d’aide à l’arrêt de la consommation de produits nicotiniques</i> • <i>Promotion des offres auprès des professionnel-le-s de la santé</i> 	
	<p><i>Renforcement du réseau et collaboration</i></p>	<p>Mise en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges réguliers avec le SSP et le SMC afin d’identifier les éventuelles possibilités de collaboration pour renforcer les mesures d’aide à l’arrêt de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques dans le canton. • Maintien des liens avec le HFR, les médecins et les pharmaciens. Présentation des prestations stop-tabac/nicotine et développement de synergies. 	
		<p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p>	

			<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elaborer une «marche à suivre» pour les patients et patientes fumeurs et consommateurs de produits du tabac, de cigarettes électroniques ou de produits nicotiques identifiés en hôpital dans une optique de soins intégrés et en collaboration de tous les acteurs cantonaux.</i> • <i>Rencontre avec FTGS (Forum Tabakprävention in Gesundheitsinstitutionen Schweiz) pour évaluer si intérêt de collaborer.</i> 	
5	Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac	<p><i>Des progrès sont faits vers une restriction de la publicité pour les produits du tabac, les cigarettes électroniques et les produits nicotiques</i></p>	<p>Lutter contre la publicité pour les produits du tabac</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement cantonal suite à la LPTab : suite aux décisions prise au niveau fédéral, rédaction d'un argumentaire pour des adaptations légales complémentaires au niveau cantonal. <p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Manifestations pour public jeunes: évaluation de l'ampleur du sponsoring des manifestations par l'industrie du tabac</i> • <i>Définition d'un processus pour la dénonciation du non-respect des règles d'affichage dans le canton en partenariat avec la DSAS, la Conférence des préfets et le CIPRET Fribourg.</i> 	Population fribourgeoise, jeunes, population vulnérables, population active, politiciens et politiciennes, commerçants et commerçantes.
		<p><i>Il est plus difficile pour les jeunes de moins de 18 ans de se procurer du tabac, des cigarettes électroniques ou des produits nicotiques en l'achetant</i></p>	<p>Lutter contre la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, formation des points de vente et communications autour du changement de la LCom et du fait que l'âge légal est à 18 ans pour les ventes de produits nicotiques dès janvier 2021. Une page internet sur la protection de la jeunesse quant à la vente de produits du tabac et de l'alcool est mise en place et des modules de formation en ligne pour le personnel de vente y sont ajoutés. • Collaboration avec le groupe de travail cantonal pour les achats-tests alcool et tabac. 	
			<p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Des achats-tests conjoints tabac et alcool 23-24 sont réalisés pour vérifier et sensibiliser les commerçants et commerçantes à l'âge légal de vente des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiques.</i> • <i>Élaboration et production de matériel de sensibilisation et de supports pour la formation du personnel de vente.</i> 	
	<p><i>Les situations d'exposition à la fumée passive dans les périmètres scolaires sont plus rares</i></p>	<p>Lutter contre la fumée passive</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagnement des entreprises vis-à-vis du changement de l'ordonnance sur la fumée passive</i> • <i>Soutien aux personnes exposées à la fumée passive</i> • <i>Collaboration avec l'inspection du travail pour les situations d'exposition qui concernant les lieux de travail.</i> 	
		<p>Mesures supplémentaires (financement supplémentaire à trouver) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise sur pied d'un groupe de travail fribourgeois chargé de mener une réflexion pour introduire le périmètre scolaire sans fumée dans les règlements scolaires des établissements scolaires du canton en collaboration avec la DICS, la DSAS et le CIPRET Fribourg.</i> 	

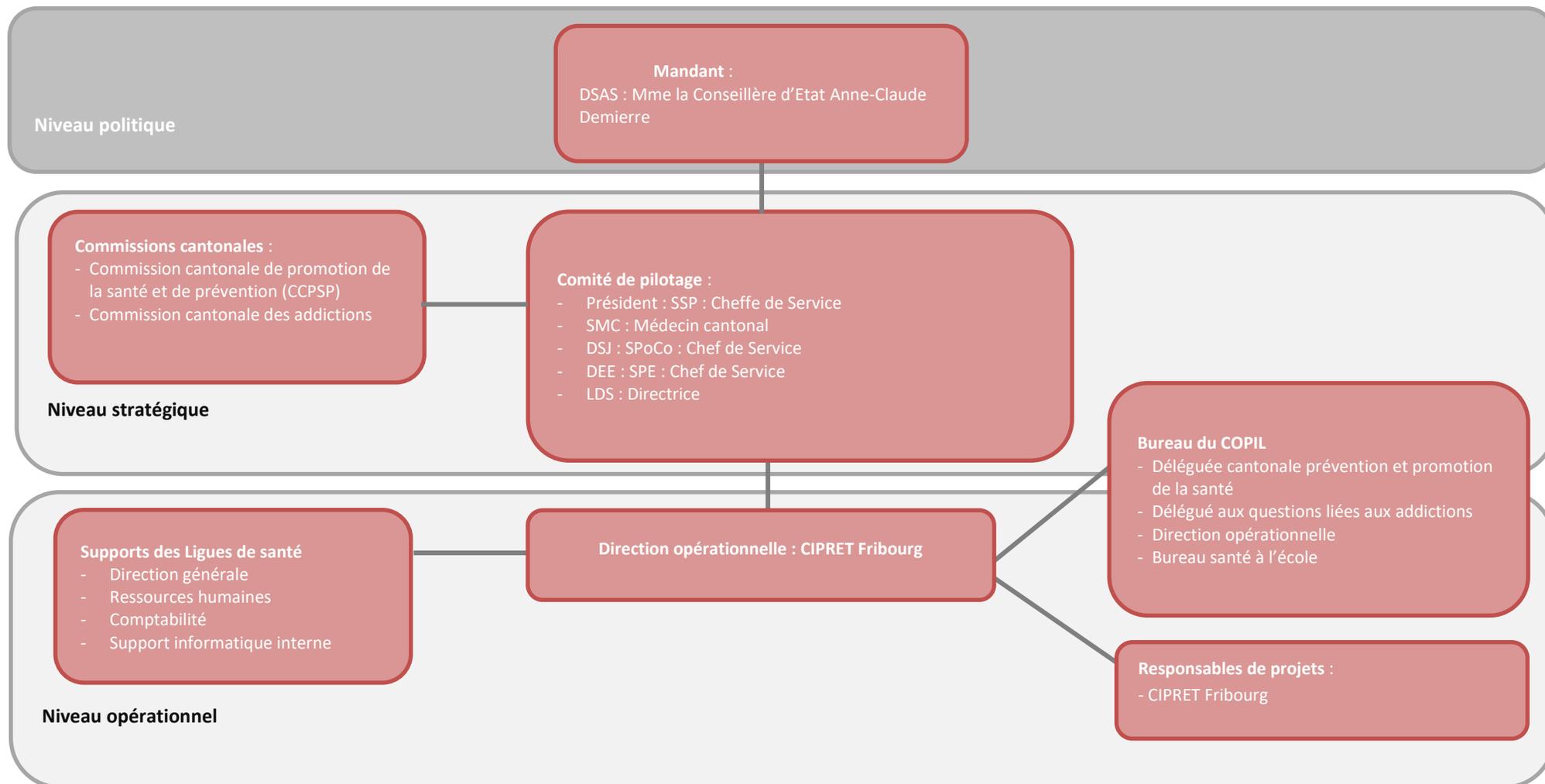
* Pour des objectifs chiffrés, se référer au tableau du modèle d'impact (annexe 2) et aux objectifs annuels qui seront définis dans les fiches de prestations de la demande de subvention cantonale annuelles.

4.5 CALENDRIER ET ÉTAPES

01.01.2022	Lancement du programme
10.03.2023	Rapport intermédiaire de la 1 ^{ère} année fourni au SSP
01.05.2023	Rapport intermédiaire de la 1 ^{ère} année fourni au FPT
10.03.2024	Rapport intermédiaire de la 2 ^{ème} année fourni au SSP
01.05.2024	Rapport intermédiaire de la 2 ^{ème} année fourni au FPT
10.03.2025	Rapport intermédiaire de la 3 ^{ème} année fourni au SSP
01.05.2025	Rapport intermédiaire de la 3 ^{ème} année fourni au FPT
10.03.2026	Rapport final, décompte final, présentation finale fourni au SSP
01.05.2026	Rapport final, décompte final, présentation finale fourni au FPT

4.6 ORGANISATION

4.6.1 ORGANIGRAMME



4.6.2 RÔLES ET TÂCHES DES ORGANES DU PROGRAMME

	Rôle	Tâche(s) assumée(s)	Compétences	Titulaire
Politique	Mandant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mandate les acteurs cantonaux en matière de prévention et de promotion de la santé sur la base des priorités édictées dans le plan cantonal ▪ Offre un soutien politique à la mise en œuvre du PCPT ▪ Dispose du pouvoir de décision sur le déroulement du PCPT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du PCPT et de la demande de financement au FPT ▪ Lancement du PCPT 	Le Conseil ou la Conseillère d'Etat, directeur ou directrice de la DSAS
	Stratégique	Commissions cantonales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préavis sur des problématiques spécifiques ▪ Appui interdirectionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation sur demande du COPIL ou de la direction opérationnelle du PCPT
Comité de pilotage		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure la direction stratégique du PCPT ▪ Valide la stratégie, les comptes et le plan d'action annuel ▪ Facilite la collaboration entre les différents partenaires ▪ Soutient la communication à l'externe et s'engage pour la visibilité des mesures de prévention du tabagisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décisions stratégiques du PCPT ▪ Supervision de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SSP : Cheffe de Service ▪ SMC : Médecin cantonal ▪ SPoCo : Cheffe de Service ▪ DEE : Cheffe de Service ▪ LDS : Directrice
Bureau du COPIL		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide le rapport annuel d'auto-évaluation ▪ Favorise les synergies entre le PCPT et Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030 et les acteurs du domaine des addictions ▪ Soutient une approche multithématique de la prévention ▪ Encourage la mise en réseau avec les acteurs cantonaux du domaine des addictions et de la promotion de la santé ▪ Prépare les séances de COPIL avec la direction opérationnelle du PCPT ▪ Soutient la direction opérationnelle pour la prise de décisions opérationnelles entre les séances de COPIL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des séances de COPIL avec la direction opérationnelle ▪ Consultation sur demande de la direction opérationnelle entre les séances de COPIL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégué cantonale prévention et promotion de la santé ▪ Délégué aux questions aux addictions ▪ Bureau santé à l'école
	Supports des Ligues de santé du canton de Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organe juridique responsable du CIPRET Fribourg ▪ Soutient le CIPRET Fribourg pour la gestion, la logistique, la comptabilité et la traduction 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction du CIPRET Fribourg ▪ Comptabilité et révision des comptes du CIPRET Fribourg ▪ Support informatique ▪ Service de traduction 	Direction et services communs des LDS

	Direction opérationnelle du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propose la stratégie au COFIL ▪ Met en application les objectifs stratégiques validés par le comité de pilotage ▪ Conduit et coordonne la mise en œuvre du PCPT ▪ Garantit la communication entre les différents acteurs du PCPT et la communication sur le PCPT à l'externe ▪ Est responsable de l'évaluation du PCPT ▪ Participe aux réunions du COFIL en tant qu'invitée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la stratégie et de la mise en œuvre du PCPT ▪ Conduite et coordination du PCPT, gestion opérationnelle ▪ Représentation du PCPT auprès des partenaires, du grand public ou des médias 	Responsable du CIPRET Fribourg
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure la mise en œuvre du PCPT et des projets ▪ Tient informée la direction opérationnelle de l'avancement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des projets du PCPT 	CIPRET Fribourg

5 PILOTAGE DU PROGRAMME

5.1 PROCESSUS DE PILOTAGE

5.1.1 PROCESSUS DE DÉCISION

La validation du programme et l'octroi de son financement par le FPT permet le lancement du PCPT 2022-2025, soumis par la DSAS.

Toutes les instances et personnes impliquées dans l'organigramme du programme sont informées de leur mandat et responsabilités. En particulier, la direction opérationnelle et le COPIL s'assurent de l'implication des acteurs concernés dans les processus de décision.

Les décisions de pilotage relatives aux différents projets (validation de projet, évaluation des rapports d'étape, validation des paiements intermédiaires, modification de projets, redistribution des ressources financières et humaines à l'intérieur du programme) sont prises par le COPIL sur préavis de la direction opérationnelle, en consultation (là où nécessaire et/ou pertinent) avec le Bureau du COPIL.

5.1.2 CONTROLLING

La direction opérationnelle du programme est compétente pour le controlling du PCPT. Elle est responsable du budget du programme. La comptabilité est assurée par le service de comptabilité des Lignes de santé, en collaboration avec la direction opérationnelle. Un audit externe est effectué chaque année.

La direction opérationnelle effectue un suivi régulier et continu des coûts, du calendrier et de l'atteinte des objectifs pour les différents projets et en informe le COPIL. En cas d'écart par rapport aux prévisions, la direction opérationnelle en informe le COPIL. Celui-ci prend les décisions nécessaires, sur la base des propositions de la direction opérationnelle.

5.1.3 REPORTING

La direction opérationnelle du programme est responsable du reporting et du contrôle des rapports à établir. Elle informe le COPIL de l'avancement du programme et des éventuelles réorientations entreprises.

Une fois par an (au minimum), le COPIL est réuni et informé de l'avancement du programme (atteinte des objectifs, déroulement de la planification, suivi du budget) et des éventuelles modifications par rapport à la planification initiale. A cet effet, il reçoit le rapport d'auto-évaluation annuel, les comptes et le budget.

Chaque année, le rapport d'auto-évaluation, les comptes, le rapport annuel ainsi que les newsletters sont envoyés à la DSAS par la direction opérationnelle. De plus, la DSAS est représentée au COPIL par deux membres qui informent régulièrement le mandant dans le cadre de la communication interne à la DSAS.

Chaque année la direction opérationnelle remet aux financeurs du programme un rapport intermédiaire du programme et de son pilotage basé sur les auto-évaluations.

5.1.4 GESTION DU RISQUE

C'est en première ligne la direction opérationnelle qui est responsable de la gestion du risque du programme, notamment en termes d'identification et d'information au COPIL. La direction opérationnelle est responsable de rendre le COPIL attentif aux éventuelles menaces. En cas de situation de risque exceptionnel, le COPIL peut faire

appel à la responsabilité politique du mandant. Ce dernier décide ensuite de l'opportunité de prendre un risque, sur préavis de la direction opérationnelle.

6 EVALUATION

Un concept d'évaluation a été élaboré pour le PCPT 2022-2025, il est largement inspiré du processus d'évaluation du PCPT 2018-2021 qui a fait ses preuves.

Le monitoring des activités qui permet de vérifier l'atteinte des objectifs de réalisation est l'un des objectifs principaux de l'évaluation. Celle-ci doit cependant également mettre en évidence les lacunes et potentielles adaptations, ceci dans une perspective d'amélioration et d'apprentissage. Finalement, la récolte d'informations sur les freins et les facilitateurs pour implémenter des mesures de prévention en est également un objectif.

L'évaluation du programme cantonal porte donc sur les aspects suivants:

- Evaluer l'atteinte des objectifs
- Mesurer la satisfaction des client-e-s
- Garantir la qualité de l'intervention
- Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques
- Identifier des problèmes
- Proposer des pistes d'amélioration et d'optimisation
- Définir la stratégie pour l'année suivante

Chaque mesure et projet du PCPT fera l'objet d'une auto-évaluation en termes d'output et dans la mesure du possible, d'outcome. L'évaluation sera réalisée par la direction opérationnelle et l'équipe de projet (auto-évaluation). Il s'agira d'une évaluation formative ; les résultats seront principalement utilisés pour améliorer les prestations et la mise en œuvre des mesures, les réorienter ou combler d'éventuelles lacunes que l'évaluation aura permis de mettre en évidence.

A l'aide des statistiques du CIPRET Fribourg et des questionnaires d'évaluation, une analyse quantitative sera réalisée pour vérifier l'atteinte des objectifs.

Tout au long du programme, la direction opérationnelle échangera régulièrement avec les responsables de projet afin d'identifier les obstacles à la mise en œuvre des projets et discuter d'une éventuelle réorientation. Ces auto-évaluations sont ensuite transmises au COPIL. La direction opérationnelle fait annuellement un bilan avec le COPIL de l'ensemble des projets. Sur cette base, la stratégie annuelle est validée.

7 COUTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

7.1 BUDGET DU PROGRAMME

Le budget détaillé du PCPT 2022-2025 pour le canton de Fribourg est en annexe (*annexe 1*). Un résumé des projections budgétaires par axe d'intervention est présenté dans le tableau de synthèse ci-après.

La contribution forfaitaire du FPT pour le PCPT est calculée selon la clé de financement populationnelle. Le montant alloué chaque année peut varier en fonction des rentrées fiscales du FPT et du nombre de programmes cantonaux financés. Le FPT communique en janvier la fourchette des montants disponibles pour l'année suivante pour chaque canton. En juillet, le FPT communique les montants variables disponibles pour l'année suivante. Les montants annoncés pour l'année 2022 sont :

Montant minimal : 74'250.-

Montant maximal : 96'525.-

Une projection financière annuelle a été faite sur la base du montant minimal, tout en sachant que les budgets devront être adaptés chaque année en fonction des montants réellement disponibles.

7.1.1 SYNTHÈSE DES PRODUITS ET COÛTS

Produits PCPT 2022-2025			
		2022	sur 4 ans
Canton & tiers	SSP	fr. 110'000.00	fr. 440'000.00
	LORO	fr. 110'000.00	fr. 440'000.00
	Produits prestations	fr. 5'500.00	fr. 22'000.00
Confédération	FPT	fr. 80'000.00	fr. 320'000.00
Total		fr. 305'500.00	fr. 1'222'000.00

Coûts PCPT 2022-2025		par année	sur 4 ans
Coordination, pilotage + évaluation		75'862.00 CHF	303'448.00 CHF
Information, sensibilisation + communication		54'350.00 CHF	217'400.00 CHF
Intervention auprès des groupes cibles	Prév. comportementale - public jeunes	44'350.00 CHF	177'400.00 CHF
Inervention auprès des groupes cibles	Prév. comportementale - aide à l'arrêt	23'175.00 CHF	92'700.00 CHF
Prévention structurelle		33'512.00 CHF	134'048.00 CHF
Overhead		74'250.00 CHF	297'000.00 CHF
Total PCT 2022-2025		305'499.00 CHF	1'221'996.00 CHF

7.1.2 ECONOMICITÉ

Il est attendu que les prestations à fournir (output), les réalisations prévues (outcome) et les effets escomptés (impacts) du PCPT justifient l'utilisation prévue des moyens financiers.

Chaque année, en Suisse, ce sont près de 9'500 personnes qui décèdent des conséquences liées à la consommation de tabac. Par ailleurs, le tabagisme engendre un coût social considérable, estimé à au moins 5 milliards par an en Suisse²⁸ (Cf. chapitre 2.1.1). Avec une prévalence du tabagisme de 29.4% parmi la population en 2017, le canton de Fribourg ne fait pas exception.²⁹

²⁸ Association suisse pour la prévention du tabagisme et Institut d'économie de la santé de Winterthur (2019). *La consommation de tabac en Suisse – décès et coûts, aujourd'hui et demain.*

²⁹ Roth S. (2020). *La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données 2017 de l'Enquête suisse sur la santé.* Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

Pourtant, dans une étude publiée en 2009, il a été démontré que sans les mesures de prévention comportementales et structurelles entreprises en Suisse entre 1997 et 2007, la prévalence du tabagisme aurait été supérieure de 2.23 points de pourcentage (ou 143'000 fumeurs et fumeuses en plus). La prévention a ainsi permis d'épargner quelque 740 décès imputables au tabac durant cette période ainsi que quelque 3'590 années de vie perdues. Partant, il a été estimé que chaque franc investi dans la prévention engendrait un bénéfice social entre CHF 28 et CHF 48³⁰. La poursuite des efforts entrepris en matière de prévention du tabagisme est par conséquent nécessaire.

Le PCPT présenté ci-dessus a pour objectif une réduction de la prévalence du tabagisme, de la consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques dans la population en général et chez les jeunes en particulier. De plus, le programme vise à améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et sans nicotine ainsi qu'une réduction de l'exposition à la fumée passive. Pour y parvenir, sont proposées à la fois des mesures de prévention structurelle, comportementale et d'information et de sensibilisation. Les projets sont également répartis équitablement entre les trois dimensions visées (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre le tabagisme passif). L'atteinte de cet équilibre est l'aboutissement d'un processus de réflexion important, mené par le CIPRET Fribourg sous la conduite de la DSAS.

La force du PCPT 2022-2025 du canton de Fribourg réside également dans l'expérience et le savoir-faire acquis par le CIPRET Fribourg avec la mise en œuvre des trois PCPT précédents, ainsi que par son inscription dans un solide réseau à l'intérieur du canton. La mise en œuvre du PCPT 2022-2025 dans le canton sera ainsi renforcée par une valorisation des synergies, tant avec les projets de prévention et promotion de la santé mis en œuvre dans le canton et les autres programmes cantonaux qu'avec les programmes transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg.

Au vu des éléments présentés, tant sur la qualité du programme que sur la mise en œuvre, le Programme cantonal Tabac du canton de Fribourg, avec les moyens financiers prévus, se donne la possibilité d'atteindre les objectifs de réalisation ainsi que les objectifs d'impact fixés.

8 ANNEXES

8.1 ABRÉVIATIONS

AT	Association suisse pour la prévention du tabagisme
CCLAT	Convention-cadre pour la lutte anti-tabac
CIPRET Fribourg	Centre de prévention du tabagisme Fribourg
CCPSP	Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention
COFIL	Comité de pilotage
DEE	Direction de l'Economie et de l'Emploi
DICS	Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport
DSAS	Direction de la Santé et des Affaires Sociales
DSJ	Direction de la Sécurité et de la Justice
ESSG	Ecole professionnelle Santé-Social

³⁰ Fueglistler-Dousse S. *et al.* (2009). *Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool. Rapport final.* Neuchâtel, Institut de recherches économiques IRENE, p.76-79.

FPT	Fonds de prévention du tabagisme
FTGS	Forum Tabakprävention in Gesundheitsinstitutionen Schweiz
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children
Heds FR	Haute école de santé Fribourg
HFR	Hôpital fribourgeois
LCom	Loi sur l'exercice du commerce
LDAI	Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels
LDS	Ligues de santé du canton de Fribourg
LoRo	Loterie Romande
LPF	Ligue pulmonaire fribourgeoise
LIP	Laboratoire d'innovation pédagogique de l'Université de Fribourg
LPTab	Loi fédérale sur les produits du tabac
LP21	Lehrplan 21
Lsan	Loi sur la santé
OBSAN	Observatoire suisse de la santé
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PePS	Secteur Prévention et promotion de la santé des Ligues de santé du canton de Fribourg
PCPT	Programme cantonal de prévention du tabagisme
PEPra	Prévention basée sur des preuves dans le cabinet
PER	Plan d'Etudes Romand
p-LPTab	Projet de loi fédéral sur les produits du tabac
SMC	Service du Médecin Cantonal
SPE	Service public de l'emploi
SPoCo	Service de la Police du commerce
SSP	Service de la santé publique
TCS	Tobacco Control Scale
THC	Tétrahydrocannabinol
ZHAW	Institut d'économie de la santé de Winterthur de l'Université des sciences appliquées de Zurich